
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Lundi 12 décembre 2022, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Léonore Baehler* et *M. Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l'Hôtel de Ville pour samedi 10 décembre 2022 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 17 h, 20 h 30 et 23 h, lundi 12 décembre 2022 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 13 décembre 2022 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous sommes le 12 décembre 2022 et c'est la date officielle de la fête de l'Escalade. Bonne fête à tout le monde! C'est également la Fête nationale du Kenya, la journée de l'indépendance. Bonne fête nationale à tous les Kényans et Kényanes qui vivent dans notre cité. Selon le calendrier de l'Organisation des Nations unies (ONU), c'est la Journée internationale de la neutralité. Je vous souhaite une excellente journée internationale de la neutralité.

Nous allons reprendre à l'amendement 60 mais, avant cela, je vous annonce quelques éléments d'organisation. Tous les amendements de troisième débat devront être déposés à la fin du deuxième débat. Nous prévoyons une suspension de séance d'un quart d'heure pour que vous puissiez le faire, si ça ne tombe pas pendant les interruptions de séance, et il y aura également une interruption de séance pour que la Direction financière (DFIN) puisse nous donner les informations sur les nouveaux montants votés lors du deuxième débat. Enfin, il y aura aussi avant le troisième débat une réunion du bureau et chefs de groupes pour nous mettre d'accord pour le troisième débat et son contenu. Je vous remercie pour votre attention.

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)¹.

(Ndlr: le Conseil municipal travaille sur la base du document intitulé «Projet de budget 2023 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances – Projet de budget détaillé».)

Suite du deuxième débat

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert (ligne «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» – projet rive gauche, page 50, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 42, Taxes.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapports, N° 29, p. 4233.

La présidente. L'amendement 60 déposé par le Centre demande une augmentation de 200 000 francs de la subvention pour la ligne «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» – projet d'ouverture de crèches estivales en rive gauche, la suppression des charges de personnel et d'exploitation liées à la municipalisation de la nouvelle crèche Marie Goegg-Pouchoulin, soit une diminution respectivement de 2 655 500 francs et de 245 687 francs ainsi que la suppression des revenus pris en compte liés à la municipalisation de ladite crèche à hauteur de 546 865 francs. Un montant total de 1 963 113 francs est affecté en compensation à la ligne 36, «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées». Madame Chaker Mangeat, vous avez la parole.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Merci, Madame la présidente. On se quitte sur les crèches, on revient sur les crèches... Je crois que c'est un serpent sans fin qui illustre parfaitement ce qui va se passer ces prochaines années si on continue dans cette voie...

Vous savez que, l'été dernier, sur demande du Centre, la magistrate – je la remercie, d'ailleurs – a ouvert une permanence de crèche estivale sur la rive droite, à Saint-Jean, pour permettre aux parents qui ne peuvent pas prendre de vacances d'avoir une solution de garde. Cette permanence de crèche estivale a rencontré un vif succès puisque presque 192 places, je crois, ont ainsi pu être offertes aux familles genevoises.

Par cet amendement, nous demandons d'ouvrir pour cet été 2023 une crèche estivale mais cette fois-ci sur la rive gauche, qui est aussi en grande demande. Nous compensons avec la suppression de la municipalisation des crèches qui commence donc en 2023.

Une voix. Ben voyons... (*Rires.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat. La municipalisation des crèches, vous le savez, commence en 2023 avec la crèche de l'écoquartier Jonction. Cette municipalisation prévoit un surcoût de 400 000 francs mais uniquement pour quatre mois. C'est donc un surcoût par rapport au système actuel. Déjà, nous sommes dans le flou au niveau financier puisque la magistrate nous avait dit au départ que cette municipalisation se ferait à coûts constants. Or, nous constatons qu'on a déjà un surcoût de 400 000 francs que pour quatre mois d'exploitation.

Malgré ce qu'a dit la magistrate samedi, nous n'avons pas d'étude financière sérieuse sur la question du financement de cette municipalisation. Nous considérons qu'on ne peut évidemment pas en l'état avancer sur ce projet-là. Je vous

invite donc à soutenir notre amendement. Eviter ce surcoût de 400 000 francs nous permet d'ouvrir une crèche estivale et d'offrir 192 places à des enfants. C'est la preuve que cette municipalisation ne crée pas de places de crèche supplémentaires. Donc CQFD (*ndlr: ce qu'il fallait démontrer*), cette municipalisation engendre des surcoûts et réduit plutôt les places de crèche car ces dernières seront plus chères. Donc je vous remercie de soutenir mon amendement bien que j'aie peu d'espoir.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je suis étonnée des propos que j'ai entendus car nous n'avons jamais dit que la municipalisation était à coûts constants, étant donné que l'un des buts est de revaloriser ces métiers occupés à 90% par des femmes. Cette revalorisation représente en moyenne 10% d'amélioration, donc on est loin des chiffres qui ont été amenés. On est dans la cible de ce qui avait été présenté à la commission des finances en août 2021.

Concernant la crèche estivale, figurez-vous que c'est justement en raison de la persistance du modèle de gouvernance actuel, qui est vraiment à bout de souffle, qu'on ne peut pas ouvrir davantage de crèches estivales. L'année passée, le Centre a proposé de mettre 200 000 francs dans le budget, ce qui, je trouve, était vraiment une très bonne chose. Nous avons d'ailleurs voulu monter ce projet tout de suite et nous l'avons déjà fait pour l'été 2022. Eh bien, force est de constater qu'un seul comité a répondu vouloir mettre en place cette crèche estivale. Nous n'avons eu aucun autre comité. Donc la difficulté, si on veut monter de nouveaux projets en 2023, c'est que nous ne pouvons rien piloter si on ne rencontre pas l'intérêt d'un comité. Avec la municipalisation, nous pourrions faire ce type de pilotage et implémenter des crèches estivales de manière tout à fait facilitée.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Madame Bessat-Gardet, vous avez la parole.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). J'ai peur que ce soit une erreur... C'est mon cahier qui a appuyé, mais j'ai l'impression qu'il n'a rien à nous dire...

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Il a trop d'autonomie, votre cahier...

Mis aux voix, l'amendement 60 est refusé par 38 non contre 27 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert (ligne «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» – projet de crèche estivale, rive gauche, page 50, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement 61 déposé par le Centre et dont l'auteur est M. Jean-Luc von Arx demande une augmentation de 189 936 francs de la subvention pour la ligne «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» – projet rive gauche. En compensation, il demande de supprimer le nouveau poste de responsable opérationnel-le SAPE du montant équivalent. La parole n'étant pas demandée... (*Remarque du conseiller administratif.*) Monsieur le conseiller administratif, je vous remercie de ne pas intervenir... Nous passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement 61 est refusé par 37 non contre 29 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 24, Service 5007, Service social, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 24, Service 5007, Service social, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 24, Service 5007, Service social, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 46, Revenus de transfert.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction du département, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (ligne «hébergement d'urgence», page 50, Subventions).

Département de l'environnement, des finances et du logement.

Page 2, Service 1100, Direction financière, politique publique 93, Péréquation financière et compensation des charges, groupe de comptes 46, Revenus de transfert.

La présidente. Nous passons maintenant à l'amendement 62, et je vous précise que l'amendement 71 a été retiré. L'amendement 62 déposé par l'Union démocratique du centre et dont l'auteur est M. Schaller demande la suppression dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité des charges de personnel et d'exploitation liées à l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence, soit respectivement 1 972 194 francs et 2 704 486 francs, la suppression du montant ainsi attribué aux revenus de transfert, soit 80 200 francs, la suppression de la subvention allouée à la ligne «hébergement d'urgence», à hauteur d'un montant de 4 976 673 francs, ainsi que la suppression du montant de 9 579 017 francs alloué aux revenus de transfert pour l'extension du dispositif d'hébergement d'urgence au département des finances et du logement, dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI). Cet amendement est intitulé «auto-financement fictif pour la politique des sans-abris». Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole, ainsi que le siège 67... (*Ndlr: M. Sebastian Aeschbach.*) Il faudrait qu'il mette sa carte...

M. Vincent Schaller (UDC). Voilà, bonsoir... Je reviens sur la ligne que j'avais intitulée dans mon rapport de minorité la «ligne la plus malhonnête de ce projet de budget 2023», à savoir ce revenu fictif de 8,7 millions de francs qui est inscrit au chapitre 46, Revenus de transfert et qui est censé devoir nous être versé par l'Association des communes genevoises (ACG) pour autofinancer l'accueil des personnes migrantes sans abri.

Je précise tout de suite que le versement de ce montant de 8,7 millions dépend du projet de loi cantonal LRPFI qui pourrait ne jamais être approuvé par le Grand Conseil. Si cette loi cantonale n'entre pas en vigueur, la Ville de Genève ne percevra en effet pas le revenu de 8,7 millions; par contre, les dépenses correspondantes pour la prise en charge des migrants, que l'on retrouve dans les chapitres 30, 31, 36, seraient malgré tout validées par le vote du budget 2023.

Ce qui est détestable dans cette affaire, c'est qu'il s'agit d'un montage *off-shore* imaginé par M^{me} Kitsos et le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, avec la collaboration de l'ACG. Je parle de montage offshore parce que le magistrat cantonal et l'ACG interfèrent dans un domaine qui ne les regarde pas – l'accueil des migrants en ville de Genève – en contradiction flagrante avec le principe d'autonomie communale.

De plus, l'entité qui se propose de payer pour cette opération, l'ACG, est une entité qui n'est pas élue et qui ne représente pas les habitants de la ville de Genève, ni même du canton. Il faut se rendre compte que, dans les faits, l'ACG est une sorte d'amicale de magistrats, des magistrats qui se servent de cette association pour préparer des coups en douce sans avoir de comptes à rendre à la population. (*Rires.*) Les socialistes s'y sentent comme des poissons dans l'eau. M^{me} Christina Kitsos est venue avec ses explications en commission des finances. Elle nous a indiqué que tout était prévu pour contourner une éventuelle décision négative du Grand Conseil. Si nécessaire, le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz fixerait la contribution de l'ACG par voie d'arrêté. Tout cela n'est bien sûr pas très démocratique. L'Union démocratique du centre avertit: les habitants de la ville de Genève vont finir par payer pour cette combine.

Samedi soir, je faisais remarquer au magistrat Alfonso Gomez, ne partez pas... (*Rires.*)

Une voix. On n'en doute pas.

M. Vincent Schaller. Je faisais donc remarquer au magistrat Alfonso Gomez que les conséquences financières de la loi «*écrêtage*» (*ndlr: projet de loi sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (LPCFPS)*), soit les 3,6 millions de francs à charge de la Ville de Genève pour 2023, ne se retrouvaient pas dans le projet de budget, en violation du principe de sincérité budgétaire. M. Gomez m'a répondu: «Monsieur Schaller, vous avez tout à fait raison, mais la loi «*écrêtage*» n'a pas encore été votée par le Grand Conseil, raison pour laquelle j'ai décidé de ne pas inscrire cette charge de 3,6 millions dans notre projet de budget.» Très bien mais maintenant je suis en train de vous parler de cet autre projet de loi cantonale, le projet de loi LRPFI, qui est aujourd'hui seulement à l'étude dans une commission du Grand Conseil. Aussi, je demande un peu de cohérence. Pour l'instant, le revenu de 8,7 millions de francs est fictif; il ne doit pas figurer dans le projet de budget 2023 et les charges correspondantes non plus.

En réalité, il existe une solution pour faire les choses honnêtement et sans risque pour les habitants de la ville de Genève. Cette solution a été rappelée

samedi après-midi par notre collègue Pascal Holenweg, s'agissant d'un autre amendement; il reviendra au Conseil administratif de présenter une demande de crédit budgétaire complémentaire mais le jour seulement où le versement de 8,7 millions aura été validé par le vote de la loi cantonale. Et pas de souci, la gauche sera toujours majoritaire dans ce Conseil municipal. Il n'y a pas d'excuse pour ne pas faire les choses correctement. Dans l'intervalle, avec cet amendement, je vous invite à annuler le revenu fictif de 8,7 millions de francs ainsi que les dépenses correspondantes prétendument autofinancées.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, le groupe Ensemble à gauche pense que cet amendement de l'Union démocratique du centre – cette série d'amendements – est irresponsable. N'avons-nous pas accepté ces derniers temps toute une série de crédits qui sont nécessaires pour l'hébergement d'urgence? Est-ce que le problème n'est plus d'actualité à ce moment-là? Toute une série d'efforts ont été réalisés ces derniers temps par le département de M^{me} Kitsos parce que nous ne voulons pas vivre la situation de l'année passée. Donc nous en avons absolument besoin, surtout qu'il fait -2 degrés dehors et que dans quelques heures il en fera sûrement -5. Il faut donc se munir du dispositif nécessaire. En plus, on a discuté avec le Canton et les communes qui ont des résultats positifs par ailleurs.

Les changements soudains de température, dus essentiellement au réchauffement climatique, sont une réalité cette année et ce sera une réalité les prochaines années. La Ville de Genève doit donc absolument avoir les moyens nécessaires afin de ne pas vivre ce qui a été vécu jusqu'ici et de répondre à cette nécessité.

Vous l'avez compris, Ensemble à gauche vous invite à refuser cet amendement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne soutiendrons pas cet amendement, comme je l'ai déjà dit samedi. Cela dit, pour la petite plaisanterie, puisqu'il paraît qu'il y a un réchauffement climatique, il ne va pas faire si froid que ça – vous transmettez, Madame la présidente – à M. Sahin.

Ce financement est proposé par l'ACG, je le rappelle quand même. Donc on n'est pas soumis aux desiderata de l'Etat en tant que tel. Le projet de loi LRPFI passe par le Grand Conseil parce que c'est de fait un complément à la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) et qu'il est traité en ce moment à la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI). Il n'y a aucune raison que ce projet de loi ne soit pas accepté, puisque cela n'impacte aucunement les finances de l'Etat. Cela impacte uniquement celles de l'ACG qui, soit dit en passant, même si ça n'a pas toujours été idéal, n'est pas une amicale de magistrats...

Je vous rappelle quand même qu'elle figure dans la loi sur l'administration des communes. Ça n'a pas toujours été le cas. Il y a une vingtaine d'années, c'était une amicale, mais ce n'est plus le cas depuis très longtemps.

Donc ce n'est pas raisonnable de ne pas accepter ce dispositif. La Ville de Genève, qui assure l'essentiel du travail pour les sans-abris, a besoin de ce financement. Il est logique que ce montant soit inscrit dans le budget parce qu'il n'y a aucune raison qu'il ne soit pas accepté par la CACRI puisque ça ne concerne aucunement l'Etat, qui ne met pas un centime.

Concernant l'autre affaire, le projet de loi «écrêtage», ce dernier est gelé. Il n'est pas traité par la Commission fiscale du Grand Conseil pour différentes raisons parce que la plupart des communes y sont largement opposées, même les communes de droite comme Coligny et Collonge-Bellerive qui, s'il était accepté, devront devenir de grandes contributrices. D'ailleurs, s'il a été inscrit au budget du Grand Conseil, ce n'est pas à la demande des députés – j'ai vérifié; c'est le Conseil d'Etat à majorité de gauche qui a décidé de le mettre dedans. *Punkt Schluss!* Mais c'est une erreur! Parce que les recettes ne seront pas au rendez-vous. Mais ça concerne les députés, ça ne concerne pas la Ville de Genève. Si ce projet de loi est accepté, alors c'est clair que la Ville de Genève devra l'inscrire dans son budget puisque sa contribution serait de 3,6 millions de francs, sauf erreur.

Donc ne cherchons pas des poux là où il n'y en a pas et laissons les députés se dépatouiller avec cette problématique. J'avoue que ce n'est pas normal que ce projet de loi ait été intégré dans le budget de l'Etat et, en ce qui me concerne, je le ferai savoir. Mais ici on n'est pas au Grand Conseil, on est au Conseil municipal, donc je vous demande de rejeter cet amendement.

M. Vincent Schaller (UDC). Juste pour répondre... Je n'évoquais pas le fond, j'évoque vraiment la forme. Monsieur Sormanni, le Conseil administratif a fait prendre un risque de 10 millions de francs aux contribuables de la Ville de Genève. Je dis que la dépense de 10 millions doit être inscrite au budget le jour où le revenu correspondant de 10 millions sera garanti par la loi cantonale. Pour une fois, l'usage du crédit budgétaire complémentaire serait tout à fait approprié. C'est ce que je vous propose, c'est ce que l'Union démocratique du centre vous propose de faire ce soir.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Contrairement à ce qui a été relevé, l'accord qui a été trouvé ne l'a pas été entre l'Etat et la Ville de Genève; il l'a été entre la Ville de Genève et les communes genevoises – je pense

que c'est important de le soulever. Pour autant que je sache, les communes genevoises ne sont pas toutes de gauche, de loin pas. Or, elles sont toutes entrées en matière sur cette LRPFI, à l'exception d'une seule – d'une seule sur l'ensemble des communes genevoises. Donc, vous en conviendrez, l'accord qui a été trouvé est un réel accord.

Aujourd'hui, cette LRPFI est en traitement à la CACRI, comme M. Sormanni l'a si bien soulevé. Elle vise vraiment trois axes. Le premier, c'est d'avoir un financement concerté et partagé entre les communes en faveur d'un accueil pour les personnes sans abri. Nous nous sommes fixé comme objectif d'avoir un socle minimum de 500 places ouvertes à l'année. Le deuxième axe, c'est le principe de solidarité intercommunale avec des éléments péréquatifs et, le troisième axe, c'est de donner des moyens supplémentaires au Fonds intercommunal (FI) afin de pouvoir investir dans des équipements au niveau des communes, que ce soit des équipements culturels, sportifs ou autres. Donc c'est un très bon projet.

Si ça peut vous rassurer, si vous relisez la LAPSA, il est bel et bien indiqué à l'article 4, alinéa 3 que le Conseil d'Etat fixe par voie d'arrêté les modalités du financement prévues et que, s'il n'y a pas de proposition des communes pour l'année suivante, ce dernier applique les modalités de l'année précédente, en l'occurrence de 2022. Or, en 2022, il y a déjà un accord des communes, et des financements ont été débloqués. Donc, vous voyez ce que je veux dire... Même la loi prévoit ces modalités de financement par arrêté du Conseil d'Etat.

Je voudrais préciser un deuxième élément... Une fois que la LRPFI sera acceptée, eh bien, les financements seront versés de manière rétroactive. Donc même si la LRPFI est acceptée plus tardivement, les financements seront quand même garantis.

Pour conclure... parce que vous avez quand même utilisé des mots comme «contourner la décision», Monsieur le conseiller municipal... Je vois que l'Union démocratique du centre veut faire dans le complotisme, mais disons, il va bientôt falloir admettre que la Terre est ronde car, à ce rythme-là, je pense que vous allez avoir un sérieux problème. Merci de votre attention.

Mis aux voix, l'amendement 62 est refusé par 46 non contre 22 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 25, Service 5008, Service de la jeunesse,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

*Page 25, Service 5008, Service de la jeunesse,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

La présidente. L'amendement 63 du Centre dont l'auteure est M^{me} Chaker Mangeat demande la suppression du poste d'architecte à 60% pour un montant de 89 819 francs et, en compensation, d'augmenter de 50 000 francs la ligne des prestations de service et des honoraires de ce service afin de mandater un architecte. Madame Chaker Mangeat, vous avez la parole.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Merci, Madame la présidente. Je propose la suppression de ce poste d'architecte à 60% qui est estimé à 89 819 francs au budget pour un 60%, ce qui représente donc un salaire d'environ 150 000 francs à temps plein. Je considère que ce poste est inutile.

L'année dernière, on le rappellera, le DCSS avait demandé un poste d'architecte pour le Service de la petite enfance pour des montants similaires, et voilà que cette année la magistrate nous demande un poste d'architecte au Service de la jeunesse... Je dois dire qu'à la lecture du budget, tellement j'étais ahurie, j'ai cru qu'il s'agissait du même poste qui n'aurait peut-être pas été octroyé l'année dernière... Mais en fait, non, c'est un nouveau poste. Donc on se réjouit d'avoir l'année prochaine une demande de poste d'architecte peut-être pour la politique «seniors» ou pour la politique de l'asile. Ou, pourquoi pas, peut-être que M. Sami Kanaan pourrait engager un architecte pour les musées et peut-être un autre pour la rénovation des bibliothèques... Et puis M^{me} Marie Barbey-Chappuis, la même chose... Un architecte pour les piscines, d'autres pour les centres sportifs, comme ça on est sûr qu'il y aura assez d'architectes pour répondre à chaque petite demande.

C'est d'autant plus triste qu'il y a beaucoup de jeunes architectes indépendants qui cherchent des mandats et qui sont en ville de Genève. Nous estimons que ce type de prestation doit donner lieu à des mandats. D'abord les mandataires seraient beaucoup plus flexibles. Quand il y a plus de travaux, le mandat serait plus important et, quand il y en a moins, ces derniers devront moins intervenir. Ils ont souvent aussi des expertises pointues lorsque c'est nécessaire, et le coût serait

évidemment bien moindre parce qu'il y a plusieurs architectes dans un cabinet. De manière indirecte, ça permettrait de soutenir l'économie locale et tous ces indépendants qui souffrent.

Pour ces motifs, je vous propose de supprimer ce poste d'architecte et, en contrepartie, afin justement d'accorder ces mandats à des architectes indépendants, j'augmente la ligne 31 de la magistrate d'un montant de 50 000 francs.

Des voix. Bravo!

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. En effet, nous avons plusieurs services au sein du DCSS. Nous n'avons pas que le Service de la petite enfance, nous en avons d'autres aussi dont celui de la jeunesse. Figurez-vous que dans ce service il y a une personne qui est engagée depuis quelques années en auxiliaire. Donc nous avons déjà un poste d'architecte à 60%, lequel est d'ailleurs compensé. L'idée est de ne pas perdre le savoir-faire, l'expertise qui a été développée pendant ces années.

Le besoin est avéré puisque cette personne doit en gros piloter nonante lieux. Il s'agit des maisons de quartier, de locaux en gestion accompagnée pour les jeunes de 15 à 25 ans, de six centres aérés, de quatre skate-parks et aussi des places de jeux, des terrains aventure et ainsi de suite. La responsabilité de l'entretien courant revient au Service de la jeunesse.

Il y a énormément de travaux ou d'interventions qui doivent être effectués par le Service de la jeunesse. Ça, je peux vous le dire, chaque semaine il y a des sinistres, des déprédations, des infractions qui nécessitent un travail vraiment quotidien pour intervenir le plus vite possible puisque, si ce n'est pas effectué, c'est la prestation qui est dégradée. On devrait fermer certains locaux... En l'occurrence, on accueille des enfants, des jeunes... Donc, vous voyez, ce sont des lieux qui sont vraiment utilisés toute la journée, tous les jours de l'année, avec énormément de publics – des enfants, des aînés, des adolescents. On ne peut pas se permettre de ne pas être réactifs pour entretenir ces lieux. Il y a aussi des questions de sécurité avec des risques avérés. Donc il est essentiel pour le bon fonctionnement de stabiliser ce poste d'auxiliaire.

Mis aux voix, l'amendement 63 est refusé par 40 non contre 30 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Services 5XXX, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (salaires FASE, page 52, Subventions).

La présidente. L'amendement 64 du Parti libéral-radical – aucun auteur n'est précisé – demande de supprimer l'indexation des salaires de la FASE pour un montant de 162 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement 64 est refusé par 42 non contre 29 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction du département, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (association Pavillon Cayla, page 49, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 25, Service 5008, Service de la jeunesse, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement 65 déposé par le Centre et dont l'auteure est M^{me} Chaker Mangeat demande d'augmenter de 20 000 francs la subvention de l'association Pavillon Cayla et, en compensation, de supprimer le nouveau poste de travailleur social ou de travailleuse sociale hors murs (TSHM) pour un montant de 141 315 francs. Madame Chaker Mangeat, vous avez la parole.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Merci, Madame la présidente. Bon, ce sont de nouveau des postes... En fait, la politique d'engagement en Ville de Genève, c'est un peu, je ne sais pas... Je pense que l'année prochaine on va venir en nous disant que les crayons sont mal taillés, qu'il faut engager quelqu'un pour tailler les crayons... Vous allez nous amener des crayons, vous allez nous montrer qu'ils ne sont pas taillés et toute la gauche va dire: «Oui, vous voyez, c'est vrai, donc c'est justifié d'engager quelqu'un pour tailler les crayons.» C'est un peu le raisonnement... Vous affirmez des besoins sans examiner d'autres solutions peut-être moins coûteuses. C'est vraiment ce que je regrette.

Sur ce poste-là, vous allez bien sûr me dire: «Oh mais, quelle horreur! Elle s'attaque au Service de la jeunesse, aux TSHM, c'est vraiment un scandale!» Ce poste intervient déjà dans la première mouture du budget dans lequel on voit que la magistrate avait quand même priorisé l'architecte plutôt que le TSHM, ce qui fait, au niveau de l'importance, que je reste dubitative sur la nécessité absolue de ce poste.

Ensuite, il y a la question du nombre, puisqu'on propose plus de deux TSHM dans cette deuxième mouture du budget. Moi, je touche à un seul poste, cela étant, j'estime que la politique sociale de proximité doit être mise à plat avant d'engager des dépenses pour des nouveaux postes, surtout en nombre. Là, il est prévu par exemple un coordinateur... J'estime qu'il faut d'abord engager le coordinateur et une fois que ce dernier aura mis en place lui-même une certaine stratégie et évalué les besoins, eh bien, on peut peut-être à ce moment-là rajouter encore un TSHM.

La magistrate compare souvent la politique sociale avec les autres communes, notamment Thônex et Vernier. Alors, s'agissant des TSHM, ce sont des communes qui travaillent avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Le budget par poste est de 112 000 francs. Ici, il est de près de 142 000 francs, donc je vous laisse apprécier la différence qui me semble assez énorme.

J'ai regardé le cahier des charges des TSHM dans les autres communes... Ils ont un cahier des charges qui est vraiment large et qui recoupe en partie ce que font déjà les Antennes sociales de proximité (ASP) en Ville de Genève. Donc moi, en l'état, franchement, je suis très mal à l'aise de voter à l'aveugle sans avoir de vision globale et un bilan approfondi de toute la politique sociale de proximité de la Ville de Genève.

Je vous invite à supprimer ce poste.

L'autre chose, je propose une petite subvention supplémentaire tout à fait modeste de 20 000 francs pour l'association Pavillon Cayla. Vous savez, c'est une association qui est sur la rive droite justement dans une zone qui a vraiment besoin de cohésion sociale. Cette association joue un rôle très important en matière de cohésion sociale, notamment de soutien aux jeunes qui manquent de repères et qui trouvent là un lieu non seulement pour réparer eux-mêmes leurs vélos mais aussi où ils peuvent faire des stages de mécanique. Cette association travaille d'ailleurs aussi avec les jeunes migrants du foyer des Tattes.

C'est un lieu participatif, intergénérationnel et qui a un rôle très important dans le secteur. Je n'ai donc pas pris cette association au hasard. C'est une association qui joue vraiment un rôle important sur le terrain pour les jeunes. Cet apport supplémentaire lui permettra d'ouvrir plus longtemps puisque, pour

l'instant, elle ouvre trois jours par semaine et ferme quatre mois par an. Là, ça permettrait d'élargir un peu les heures d'ouverture et d'offrir des stages aux jeunes sur cinq jours et non sur trois jours, ce qui est très utile. Donc je vous remercie de soutenir mon amendement. Au revoir.

M^{me} Nadine Béné (PLR). Je serai assez brève et très factuelle. La Ville de Genève compte 23 483 jeunes entre 15 et 25 ans, et il y a 13 TSHM, ce qui représente 10,3 équivalents temps plein (ETP), soit 1 TSHM pour 2348 jeunes. Je pense que ces chiffres montrent bien que la Ville de Genève est en sous-effectif concernant les TSHM. Ils travaillent sur plusieurs secteurs dont certains sont aujourd'hui sous-dotés et nécessitent que l'on y consacre un investissement supérieur pour le bien de nos enfants.

Je suis très étonnée que le Centre, un parti qui met la famille au centre de sa politique, en oublie ses membres les plus vulnérables. La jeunesse a été très affectée durant la période du Covid et a besoin de soutien et d'accompagnement. Le Parti libéral-radical ne les abandonnera pas et refusera cet amendement. *(Rires et applaudissements. Brouhaha. La présidente sonne la cloche.)*

La présidente. *Order! Order!* Merci... C'est fini, les dialogues? Je peux passer la parole à M^{me} Oriana Brücker qui, elle, la demande en appuyant sur un bouton?

M^{me} Oriana Brücker (S). Merci, Madame la présidente. L'Alternative souhaite d'abord remercier le Parti libéral-radical d'avoir soutenu la création de postes de TSHM. Vous l'avez très bien dit, Madame Béné – vous transmettez, Madame la présidente –, effectivement, c'est confirmé, la Ville de Genève est sous-dotée en TSHM.

Nous avons déposé le projet de délibération PRD-305 qui demande à la Ville de Genève d'engager deux TSHM par année afin d'atteindre par exemple un taux comme celui de Lancy, qui a un TSHM pour 500 jeunes. Nous l'avons entendu de la bouche de M^{me} Béné, nous, nous en avons bien moins.

Nous avons été très étonnés de ce que nous avons entendu de la part du Centre, qui compare le TSHM aux crayons... Nous n'allons pas nous attarder là-dessus mais nous souhaitons quand même relever que c'est vraiment faire preuve d'un manque de connaissance du travail et du cahier des charges d'un TSHM et de la nécessité d'avoir de tels professionnels surtout à l'époque actuelle où, on le sait, quand il y a des luttes parmi les jeunes, il y a beaucoup plus de violence que les années précédentes.

Nous soutenons bien évidemment l'augmentation de subvention pour le projet du Pavillon Cayla. L'idée en tant que telle nous plaît, mais c'est vraiment la coupe dans les postes de TSHM que nous ne soutenons pas.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Ce qui est drôle, c'est qu'étant donné que M^{me} Béné a préparé son intervention, vous voyez qu'elle n'a pas du tout répondu à mes arguments. Ça, c'est la limite du fait de préparer son intervention en avance... On ne répond pas à mes arguments. Nous n'attaquons pas du tout la question des TSHM, nous disons juste que la priorisation dans la politique sociale de proximité et le cahier des charges doivent être mieux définis. Je pense qu'on doit me répondre là-dessus, pas de me prêter des intentions que je n'ai pas.

Par ailleurs, il se trouve que j'habite dans ce quartier et que celui-ci demande des TSHM et des correspondants de nuit, donc je connais parfaitement la problématique. Je connais aussi les associations qui œuvrent fortement pour que les jeunes ne soient pas en décrochage, ou contre la violence des jeunes. Donc de dire que je ne connais pas, c'est faux.

Ensuite, ce n'est pas parce que je pose des questions sur l'utilité d'un poste qu'il faut me répondre par des grandes déclarations sur l'importance de répondre à la demande sociale... Ce n'est en tout cas pas le Parti libéral-radical qui va nous faire une leçon, au Centre, sur ces questions-là.

Des voix. Bravo!

M. Vincent Schaller (UDC). A l'Union démocratique du centre, nous nous méfions toujours des alliances entre le Parti socialiste et le Parti libéral-radical. (*Rires.*) A la sortie, ça fait toujours des monstres, donc nous soutiendrons l'amendement de M^{me} Chaker Mangeat. (*Rires.*)

La présidente. OK... La parole est à M. Daniel Dany Pastore.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Alors écoutez, le ridicule ne tue pas en général... Mais après tout, si ça peut enlever deux braves travailleurs du chômage, au point où on en est... Bon, le Mouvement citoyens genevois va s'abstenir (*rires*) parce que vraiment, des fois, c'est n'importe quoi. C'est n'importe quoi!

M^{me} Nadine Béné (PLR). Je vais peut-être prendre un petit moment pour répondre. On ne va pas être trop méchant... Nous sommes presque du même bord, donc... On va peut-être revenir sur vos propos sur la politique sociale, Madame la conseillère municipale. La seule chose que je regrette, c'est que vous ne participiez pas à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Si vous y participiez ou si vos commissaires vous avaient fait un retour... Depuis le début de cette législature, je pense que nous avons auditionné la FASE et le département un nombre incalculable de fois. Ils nous ont expliqué pourquoi les TSHM n'étaient pas à la FASE, pourquoi ce nom de TSHM – je ne vais pas vous réexpliquer toute la politique... Je regrette juste que vous vous exprimiez alors que, ces informations, nous les avons en commission. Elles sont connues. Je regrette que vous vous exprimiez sur quelque chose qui vraisemblablement vous a manqué. Vous vous êtes sans doute égarée. Je suis certaine que vos collègues sauront vous expliquer ce qui a été amené. Je n'irai pas plus loin, merci.

M. Christian Steiner (MCG). Deux mots sur le concept d'atelier de réparation de vélos du Pavillon Cayla... Ça paraît très sympathique d'aider les gens à faire de l'auto-réparation, cela étant cet atelier fait aussi de la réparation contre paiement en monnaie sonnante et trébuchante. En ce sens-là, il fait de la concurrence aux milieux économiques normaux, c'est-à-dire aux réparateurs de vélos.

Je mettrais aussi des limites pour les stages de trois jours... En fait un stage à l'école secondaire n'est pas juste un stage alibi ou occupationnel. Donc il faudrait vraiment privilégier les stages pour les gens qui ont de l'intérêt pour les deux-roues dans une entreprise qui pourrait, si le jeune lui fait bonne impression, ouvrir la place à un contrat d'apprentissage.

Plutôt que d'engager des TSHM, même si maintenant on n'a pas le choix, il faudrait peut-être prévoir ça dans l'aménagement des quartiers, avec une meilleure urbanisation, un endroit où les jeunes puissent se réunir. On pourra ainsi éviter le besoin supplémentaire de TSHM. Sur cet amendement, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Je voulais seulement répondre aux propos du Parti libéral-radical, notamment sur le fait que les commissaires à la cohésion sociale et à la jeunesse sont totalement au courant de ce qui se passe et que le profil des TSHM est bien entendu attendu et souhaité. Je vous rappelle que nous sommes en séance budgétaire... En séance budgétaire, nous essayons toujours de faire des propositions, que nous devons d'ailleurs compenser. C'est l'exercice difficile que vous et nous faisons tous. Alors nous avons estimé qu'avec tout le staff qui sera engagé prochainement, ça ne nous empêchait pas, en enlevant juste

un poste, de pouvoir proposer notre amendement. Simplement. Donc ce n'est qu'une question de cuisine interne.

Sur la question des TSHM, on doit trouver des solutions assez rapides et urgentes, et je crois que sur le fond nous sommes tous d'accord. Simplement, est-ce que cette urgence-là a été mise en place déjà cet été, aux Pâquis, lorsque c'était attendu? On aurait pu déjà décider de trouver des solutions assez rapides pour calmer le jeu.

Et puis, vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'en politique sociale ce n'est pas seulement en engageant une ou deux personnes sur lesquelles on va mettre une pression extraordinaire que nous allons forcément résoudre les problèmes qui existent dans les quartiers. C'est une multitude d'actions que nous devons avoir, que ce soit par rapport à la police municipale, aux travailleurs sociaux et à un certain nombre d'autres personnes.

Autre chose également... Ça peut se définir dans le temps. On peut décider d'enchaîner sur cette politique à tout moment en faisant des propositions très concrètes avec des projets de délibération, des motions et c'est ce qu'on attend de nous. Maintenant, nous souhaitons simplement trouver des solutions sur les propositions que nous vous faisons, et c'est pourquoi nous vous avons fait cette suggestion. Si vous n'en voulez pas, il n'y a pas de problème. Ça ne veut pas dire que nous sommes contre cette politique. Nous serons de toute façon tous assez en accord là-dessus, et je rassure le Parti libéral-radical sur le fait que nous n'avons pas du tout décidé de nous désintéresser de ce genre de politique sociale. C'est simplement une question de budget et de priorité à définir dans le temps.

Des voix. Bravo!

M. Amar Madani (MCG). Chers collègues, par rapport à ce qu'a dit mon collègue Christian Steiner, j'ajouterai que, si le Mouvement citoyens genevois est bien entendu favorable à cette politique sociale, ces travailleurs sociaux et leur provenance nous posent en revanche un problème. Sur le terrain, il semblerait qu'une bonne partie de ces travailleurs sociaux viennent de loin, que, de ce fait, ils ne connaissent pas bien le contexte local et qu'au lieu de résoudre les problèmes certains jouent dans la provocation. C'est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois va s'abstenir sur cet amendement.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Forcément que, quand on aborde le budget, moment éminemment politique qui va marquer l'année à venir, on doit prioriser. Cela dit, je remarque quand même que le Centre a visé tous ses

amendements en coupant uniquement dans les politiques qui touchent la famille ou la jeunesse. C'est un constat, j'en prends note; personnellement je le regrette (*applaudissements*), mais voilà, les faits sont là.

Quelques points de précision... Vous dites – vous transmettez, Madame la présidente – que nous avons priorisé le poste d'architecte par rapport à ce poste-là... Comme j'ai pu le dire précédemment, ce poste d'architecte est compensé – d'accord? – alors que les postes de TSHM, eux, sont de nouveaux postes. Dans le processus budgétaire, ils ne sont donc pas traités de la même manière, et c'est pour ça que le poste d'architecte avait déjà été rajouté en juillet, contrairement aux postes de TSHM qui ne l'ont été qu'à partir du moment où nous avons eu, comme vous le savez, des marges de manœuvre plus importantes à la suite des nouvelles estimations fiscales. Donc ça n'a rien à voir avec le fait que les TSHM soient moins prioritaires.

Du reste, comme vous le savez toutes et tous, ça fait déjà plusieurs années que ce propos est tenu. Il était tenu déjà par ma prédécesseure, Esther Alder, qui a parlé du besoin important d'augmenter le taux de TSHM. Les chiffres sont là, M^{me} Nadine Béné les a soulevés. C'est important de les augmenter parce que, contrairement à ce qui a été dit, les TSHM font aussi un suivi individuel des jeunes, alors que, dans les ASP, on est vraiment dans une approche sociale communautaire en lien avec le quartier. Les TSHM, eux, travaillent spécifiquement avec le public jeune et l'idée est de les mobiliser pour aller dans les différents lieux pour qu'ils puissent développer un projet de formation ou d'insertion professionnelle. L'idée est vraiment de travailler sur ces questions d'insertion sociale et professionnelle. Les ASP ne font pas du tout ce travail-là. Ce sont vraiment d'autres missions et aussi d'autres profils professionnels. On ne parle pas du tout du même travail. Je pense que c'était important de le relever.

Un autre point a été soulevé sur la question de l'aménagement, sur le fait d'avoir des lieux, des espaces publics ou des espaces qui soient octroyés aux jeunes. C'est un point très juste. C'est vrai que c'est important aussi de penser l'aménagement pour faire en sorte que les jeunes aient accès à ces espaces. Souvent dans les politiques de la jeunesse et dans les politiques sociales, l'aménagement joue un rôle fondamental sur les comportements humains, sur la manière de se retrouver, d'investir ou, au contraire, de ne pas investir l'espace. Donc c'est important. Il n'en demeure pas moins que le suivi social autour des personnes demeure essentiel. Voilà ce que je voulais dire.

Donc je vous remercie vraiment de refuser cet amendement, même si l'association Pavillon Cayla fait un magnifique travail sur l'axe social et sur les questions de mobilité. Du reste, le département lui octroie une subvention. Nous soutenons vraiment son travail, cela étant je trouve vraiment inconfortable d'opposer en gros cette association au besoin qui est aujourd'hui impérieux – on l'a dit – d'accompagner la jeunesse dans un contexte qui est vraiment délicat.

On a traversé une pandémie qui a vraiment mis à mal les jeunes qui sont en plein développement, étant donné qu'on n'a pas vécu la pandémie de la même manière selon que l'on soit jeune et en plein développement ou que l'on soit dans un rythme ronronnant avec son travail et ses activités. Donc la jeunesse a vraiment été mise à mal. Elle est mise à mal aussi avec des formes d'isolement et d'angoisse liées à la crise climatique. On a vu d'autre part que les taux de suicide avaient nettement augmenté, qu'ils sont de plus en plus jeunes à faire des tentatives. Après, il y a toujours de beaux exemples de résilience, d'engagements... On l'a vu dans plusieurs projets avec des jeunes qui sont particulièrement acteurs, actrices au sein de notre cité. Mais je pense vraiment que c'est une priorité aujourd'hui que d'augmenter ces postes.

M. von Arx a dit qu'un poste supprimé, finalement, qu'est-ce que ça fait? Eh bien, ça fait énormément parce que figurez-vous que nous n'avons inscrit que 2,8 postes. Ce n'est pas comme si nous avions ajouté énormément de postes. Pour vous dire la vérité, nous sommes en train de faire des rattrapages car la Ville de Genève se densifie et qu'on a énormément de jeunes. C'est une excellente nouvelle quand on voit le vieillissement de la population auquel on est confronté. C'est une excellente nouvelle, mais voilà, nous en sommes toujours au même nombre de postes. Donc un poste supprimé, c'est énorme dans le contexte actuel. Je vous remercie vraiment de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 65 est refusé par 55 non contre 13 oui (6 abstentions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5003, Service des écoles et institutions pour l'enfance, politique publique XX, groupe de comptes 36, Charges de transfert (application de la charte alimentaire dans les restaurants scolaires, recommandation commission).

La présidente. L'amendement 66 déposé par le Parti libéral-radical demande la suppression de la subvention accordée aux restaurants scolaires pour l'application de la charte alimentaire, pour un montant de 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement 66 est refusé par 48 non contre 26 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5003, Service des écoles et institutions pour l'enfance, politique publique 21, Scolarité obligatoire, groupe de comptes 36, Charges de transfert (antenne Reliance, page 51, Subventions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5003, Service des écoles et institutions pour l'enfance, politique publique 21, Scolarité obligatoire, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

La présidente. L'amendement 67, déposé par le Parti libéral-radical, demande la suppression de la nouvelle subvention nominale de 80 000 francs pour l'antenne Reliance, et la réaffectation de ce montant sur les lignes 31 du service. Madame Michèle Roulet, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. C'est une nouvelle subvention, donc bien sûr on va voir de près sur le site... Eh bien, je dois vous dire qu'une fois de plus... Si je regarde le comité, et je ne citerai pas de nom à l'exception d'une personne, eh bien, ce sont tous des socialistes... Je citerai quand même M. Charles Beer, et la présidente aussi... Je vous l'ai dit dans le rapport de minorité, c'est peut-être humain mais on a tendance à largement arroser les siens. Il y en a un ou deux, je ne suis pas sûre qu'ils soient socialistes. Mais enfin, syndicalistes... Je suppose qu'en étant syndicaliste on est certainement plutôt socialiste. (*Brouhaha.*) J'ai regardé à peu près qui était chacun des membres, j'en connais plusieurs... Donc je peux confirmer que la présidente l'est, M. Charles Beer aussi.

A quoi sert cette association? Elle sert au tutorat scolaire. C'est une association privée. Vous allez sur le site, vous pouvez faire des dons... Je suppose que, quand on a accès à ses services, eh bien, on paie. Donc nous sommes quand même surpris qu'on ait besoin tout d'un coup de 80 000 francs! Je crois que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ne les a pas auditionnés... Ou bien? je fais appel aux commissaires... Non. Donc à part le fait que ce sont à peu près tous des socialistes, et il y en a un qui a écrit le manifeste d'APRÈS-GE, le réseau genevois de l'économie sociale et solidaire, étant donné que le but est de faire du tutorat scolaire, moi je suis quand même très récalcitrante quand on veut politiser comme ça l'école.

Comme je connais bien ce domaine, je sais qu'il y a beaucoup de mesures de soutien et même d'aménagement scolaire, particulièrement depuis qu'on a l'école dite inclusive. Il y a beaucoup de soutien, et je pense même que le soutien se fait à l'intérieur des bâtiments scolaires. Je sais aussi qu'il y a des enseignants qui donnent des heures de rattrapage en dehors des horaires scolaires à des enfants qui ont des difficultés. A part ça, il y a aussi l'association des répétiteurs Ajeta (ARA) que tout le monde connaît très bien, qui est aussi une manière pour des étudiants à qui l'on donne bien sûr une petite formation de pouvoir gagner un peu d'argent.

Je ne sais pas si l'ancien conseiller d'Etat donne des soutiens ou s'il est juste là comme prête-nom pour donner un peu de sérieux à cette association, toujours est-il que la présidente et les autres personnes ont des salaires. Il y en a qui sont engagés à la FASE. Je ne sais pas si ces personnes ont en plus besoin de s'engager dans des soutiens et des tutorats scolaires.

Voilà, je reste une fois de plus très sceptique sur le fait que nos deniers publics servent quand même à soutenir un tutorat scolaire qui n'est certainement pas une nécessité puisque l'institution scolaire met déjà en place beaucoup de soutien. Je vous rappelle d'ailleurs que c'est du domaine du Canton.

Je crois que tout ça nous laisse perplexes, mais quand on a beaucoup d'argent et pour le moment on en a encore beaucoup... Sauf que je vous rappelle que ce n'est pas une aide ponctuelle comme celle que l'on donne à ceux qui ont tout d'un coup une difficulté à poursuivre un projet. Non, c'est une ligne nominale qui va revenir année après année. Dans dix ans, on aura presque claqué un million... Voilà, merci. Je pense que le soutien scolaire doit être réservé à ceux qui connaissent vraiment le domaine scolaire.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis désolé mais M^{me} Roulet a mille fois raison! Je pense que ce n'est pas à nous de prendre le risque d'une sorte d'endoctrinement avec une quelconque association, qu'elle soit bien ou pas, alors qu'il existe déjà... D'abord c'est une tâche cantonale! Il y a les répétiteurs cantonaux, l'ARA, qui fonctionne très bien, en plus de tout ce qui a été cité tout à l'heure. On voit qu'il y a toujours des possibilités. Alors pourquoi subitement se lancer avec une nouvelle association avec le risque évoqué tout à l'heure?

Pour illustrer tout ça, je vais faire une petite digression... On a vu dans certains collèges de l'instruction publique – c'est donc l'école publique qui devrait être totalement neutre politiquement – qu'on fait venir des associations comme Actif-trafiC justifier devant les élèves leurs actions illégales, et même leur demander s'ils feraient eux aussi une action illégale. Ceux qui sont d'accord sortent à

droite et ceux qui ne sont pas d'accord sortent à gauche... Non, c'est quoi, ce travail? C'est de l'endoctrinement, c'est parfaitement inadmissible. Nous soutenons donc cet amendement.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Ça fait plus de quinze ans que cette association Reliance existe. Elle a été évaluée à l'époque par un organe indépendant qui a montré qu'elle atteignait ses objectifs. Ils sont de deux ordres. Il y a en effet un volet en lien avec l'école et les acteurs autour de l'école, mais le volet qui est vraiment le plus important, c'est le volet social. L'idée, c'est vraiment de pouvoir accompagner l'enfant et les familles sur ces questions sociales pour faire en sorte que les enfants soient aussi dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Si vous alliez un peu voir différents lieux, vous verriez qu'il y a des inégalités vraiment très importantes en ville de Genève. Or, ces disparités sur les conditions de vie des enfants font en gros que, quoi que fasse le DIP dans les classes, même si bien sûr cela a un impact, cela ne va jamais toucher aux conditions de vie. Par exemple quand un enfant sans papiers se trouve dans un lieu très précaire qui est fourni par un marchand de sommeil... Vous voyez les questions sociales que ça va poser.

On va même au-delà de ça... Il y a des enfants à Genève qui ne sont pas des enfants, en réalité. Et pourquoi ne sont-ils pas des enfants? Parce que quelque part leur enfance leur est enlevée. Ils doivent traduire les papiers administratifs de leurs parents, ils doivent faire de l'interprétariat, ils sont dans le souci de savoir où ils vont se loger ou pas... Ils quittent la ludothèque pour aller mettre des machines à laver pour soutenir leur famille monoparentale, car leur mère ou leur père va rentrer tard le soir et n'a pas de soutien. Il y a énormément d'enfants qui n'ont pas droit à l'enfance. Ça, c'est une réalité vraiment très importante à prendre en considération en ville de Genève.

Reliance est vraiment une association qui veut donner ce droit à l'enfance à ces enfants. Avoir des espaces-temps privilégiés où ils peuvent avoir accès au jeu, où ils peuvent apprendre. Mais via cette association on permet d'autres actions. Vous avez par exemple une enfant qui arrive à la fin de l'école primaire et figurez-vous que personne n'avait remarqué qu'elle avait besoin de lunettes. De cela découlaient des difficultés à l'école. Je vous donne des exemples très concrets. Eh bien, ce sont vraiment les tuteurs et les tutrices qui ont permis cette détection et qui ont effectué cet accompagnement. Ils agissent aussi sur la question du regroupement familial. Vous voyez, c'est très large ce qu'ils font sur ces questions sociales. Donc Reliance travaille vraiment avec les familles et les enfants le plus vulnérables au sein de notre cité.

La Ville de Genève n'a actuellement pas d'antenne avec Reliance. Il y a beaucoup de communes qui en ont mis en place mais pas la Ville de Genève. Vous dites qu'il y a énormément de personnes engagées politiquement... Mais, je veux dire, ce sont des associations! Alors dans ce cas-là, on devrait s'offusquer que M. Sormanni préside un comité associatif de la petite enfance parce qu'il va embrigader les enfants des institutions de la petite enfance! Il faut être un peu cohérent, franchement. (*Applaudissements.*) En l'occurrence les gens dans le comité sont des bénévoles, alors je ne vois pas pourquoi ils recevraient de l'argent de la Ville de Genève. Ce sont des personnes engagées. Et puis finalement, mais bienvenue à vous! Venez au sein de Reliance et engagez-vous en faveur des personnes les plus vulnérables! Ce serait vraiment une bonne nouvelle. Comme quelqu'un le disait, le monopole du cœur n'est pas qu'à gauche. Mais alors, prouvez-le, engagez-vous, allez-y! C'est ouvert. (*Applaudissements.*)

Ensuite, vous avez parlé de l'ARA... Alors l'ARA, c'est vraiment des répétiteurs et des répétitrices. C'est vraiment l'axe scolaire et, en l'occurrence, les parents doivent payer. Ce n'est pas du tout les mêmes missions que celles que Reliance s'est fixées. Finalement, j'aurais voulu voir le Parti libéral-radical au niveau du Canton donner des moyens supplémentaires au DIP parce que là, à nouveau... Bon, vous n'êtes pas à une contradiction près, mais ce n'est pas grave... Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que c'est grâce au travail de qualité de Reliance qu'on arrive vraiment à changer des trajectoires et à faire garantir finalement le droit des enfants et le droit même à l'enfance à Genève. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis abasourdi du discours que j'entends de la part de M^{me} Kitsos – vous lui transmettez, Madame la présidente. J'ai le plus profond respect pour son travail, mais là, vraiment, on est dans les machines à laver alors qu'on parlait de répétiteurs... Soit dit en passant, je ne suis pas le président de la crèche du Lac, c'est M^{me} Béné. Je n'en suis que le trésorier, et nous n'avons pas de contact avec les enfants. Donc nous ne pouvons pas les endoctriner. Encore raté!

Je crois qu'on peut bien sûr amener à l'infini des associations à faire ci ou ça, à faire tout ce que vous venez de dire là. Les machines à laver... Moi, je tombe des nues. Est-ce qu'il y a encore des parents qui s'occupent de leurs enfants sur cette terre et en ville de Genève? On est en droit de se poser la question, ou bien! Oui, il y a des gens qui sont déshérités; oui, il faut les aider mais on ne va pas complètement s'en occuper, ou bien? Je crois qu'on dépasse les bornes! Je pense que c'est quand même aux parents de s'occuper de leurs enfants. On peut bien sûr aider en faisant le maximum. La Ville de Genève fait déjà le plus du plus par rapport aux autres, et je ne vous parle pas du reste de la Suisse.

Donc je ne comprends pas cette manière de défendre... Vous avez le droit de le défendre, ce n'est pas la question, mais vous avez élargi ce débat à la misère du monde et à celle de certains dans ce canton et dans cette ville, que je reconnais volontiers! Mais on ne va pas pouvoir les tutorer à perpétuité sur tout, toujours et tout le temps! Je pense que vous faites fausse route en allant dans cette direction. C'est ce qui crée finalement une dichotomie par rapport à la responsabilité des gens aujourd'hui, quand je vois que la plupart ont démissionné et qu'ils donnent à la société la mission de s'occuper de tout. Eh bien, je pense que c'est faux. Il faut donner un coup de main, oui, faire le mieux qu'on peut et aussi solliciter et booster la responsabilité individuelle des familles qui ont des enfants qu'il faut aider. Mais pas de tout prendre en charge et de leur dire de ne plus s'occuper de rien, que la Ville de Genève va pourvoir à tout, toujours et tout le temps. Non, c'est exagéré.

M. Luc Zimmermann (LC). Je n'ai pas très bien compris la petite pique de notre conseillère administrative – vous transmettez, Madame la présidente – vis-à-vis de mon collègue Sormanni sur le fait qu'il ferait partie d'une association. Je ne sais plus si c'est dans un restaurant scolaire ou en tant que parent d'élève... (*Remarque de M. Sormanni.*) Dans une crèche... Voilà j'ai cru comprendre que lui-même, qui est politisé, ne devrait pas être dedans... Je crois que tout le monde est politisé, qu'on soit encarté ou pas. Cela étant, quand la grande proportion des associations du style – et je mets aussi là-dedans les maisons de quartier – sont majoritairement à tendance gauchiste (*exclamations*), eh bien, évidemment que l'argument tient. (*Brouhaha.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je crois que c'est le lieu de rappeler qu'en vertu de l'alinéa 2 de notre article 42 du règlement du Conseil municipal (RCM)... (*Brouhaha.*) Oh! C'est bon, là! En vertu de l'article 2 de l'article 42 du RCM, l'obligation de s'abstenir dans les délibérations n'est pas applicable aux délibérations budgétaires. (*Ndlr: L'article 1 précise: «Dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les membres du Conseil administratif et les membres du Conseil municipal qui, pour eux-mêmes ou elles-mêmes, leurs ascendant-e-s, descendant-e-s, frères, sœurs, conjoint-e, partenaire enregistré-e ou allié-e-s au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter.»*)

Madame Christina Kitsos, vous avez la parole.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Ce que je voulais dire, Monsieur Zimmermann, c'est que dans différents endroits comme les maisons de quartier, les comités associatifs de la

petite enfance ou les associations subventionnées nous avons des personnes de différentes couleurs politiques. En l'occurrence, ça ne les empêche pas de faire leur travail. Donc par analogie, vous comprendrez qu'à Reliance c'est la même chose. Il y a des personnes dans un comité; elles sont bénévoles, elles ne reçoivent pas d'argent de la ville; elles font simplement ce travail.

Ensuite, je suis vraiment navrée de constater que pour certaines personnes au sein de cet hémicycle les enfants doivent faire les frais des projets de leurs parents et que, les inégalités, ça vous est finalement bien égal. Eh bien, ce n'est pas mon avis. Je crois encore aujourd'hui au progrès social. Même si on est né dans des conditions plus défavorisées, je crois au fait que des enfants peuvent bien terminer leurs études et que, même s'ils arrivent ici, allophones, qu'ils ont vécu des traumatismes ou que leurs parents dysfonctionnaient puisqu'il y a des parents qui dysfonctionnent, qu'il y a peut-être eu des problèmes de précarité, qu'à un moment donné ils ont dû dormir dans des voitures et que sais-je encore, eh bien, moi, je formule l'espoir et le vœu que ces enfants aient un avenir et que les institutions soient là pour lutter contre ces inégalités. C'est vraiment là le cœur de mon engagement. Le cœur de mon engagement, c'est celui-ci, lutter contre les discriminations et les inégalités. Travailler en faveur de l'enfance, c'est là que l'on a un véritable levier pour changer des trajectoires de vie. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Pour cet amendement, il y a encore des demandes de parole, c'est pourquoi je me permets de vous rappeler maintenant que tous les amendements du troisième débat doivent être déposés avant la pause pour que la Direction financière (DFIN) puisse travailler correctement. Il nous reste l'amendement 67 puis les amendements 68, 69 et 70. Cela ne nécessitera pas plus de cinq minutes pour redéposer des amendements sur ces trois ou quatre sujets, si besoin, au cas où ces amendements ne passeraient pas. Donc tous les amendements du troisième débat doivent être déposés avant 19 h pour permettre à la DFIN de faire un bon suivi. Je vous remercie. Nous continuons sur l'amendement 67. La parole est à M. Christian Steiner.

M. Christian Steiner (MCG). Moi j'aimerais juste poser une question. Quand j'entends la description de ces enfances volées telle que nous en fait part la conseillère administrative Kitsos, qui sont des situations dramatiques, la seule question qui se pose, surtout à une conseillère administrative socialiste, c'est de savoir si elle ne pense pas que le fait de s'occuper de telles situations, que ce soit le décrochage scolaire, la situation sociale qui mène à ces situations, ne serait pas plutôt une tâche régalienne. Ou est-ce qu'on veut déléguer des tâches aussi importantes, est-ce qu'on veut déléguer de telles nécessités à une association?

M^{me} Michèle Roulet (PLR). On sent bien que M^{me} Kitsos est une personne sensible qui a envie d'améliorer des situations dans le domaine scolaire. La question qu'on peut tout de même se poser est celle-ci: est-ce que notre système scolaire est si en faillite que ça? Parce que c'est fini l'époque où il y avait juste une infirmière dans les écoles qui venait mettre le patch pour je ne sais plus quels vaccins... (*remarque*), le BCG (*ndlr: contre la tuberculose*), la polio et ainsi de suite. Il y avait une infirmière, il y avait les services de protection de la jeunesse, il y avait un contrôle dentaire... Maintenant, dans presque tous les établissements scolaires il y a des psychologues, il y a des éducateurs, il y a des assistants sociaux qui prennent en charge ces difficultés.

Alors bien évidemment qu'on est peut-être dans une situation sociale où il y a plus d'enfants en difficulté, plus d'enfants sans papiers, qu'on a plus de situations difficiles – nous sommes d'accord avec vous. Cela dit, vous avez dit que cette association existait depuis quinze ans... Oui, elle a été créée en 2007. Vous avez fait l'éloge de ce travail des bénévoles... Bravo, on applaudit, mais pourquoi tout d'un coup – tout d'un coup – au bout de quinze ans il y a besoin de 80 000 francs alors que, jusqu'à présent, cette dernière a réussi à fonctionner sans subvention?

Parce que c'est bien beau de nous peindre le monde des *Misérables* de Hugo qui fait qu'on se dit: «Oh, mon Dieu, la pauvre, il faut l'aider...» Parce qu'en peignant le tableau que vous peignez vous justifiez tous les nouveaux postes que vous voulez introduire. Donc moi je pose quand même la question. Comment se fait-il que cette association, qui se débrouille depuis 2007, a tout d'un coup besoin de 80 000 francs alors qu'elle fait un travail de bénévolat? D'ailleurs si vous allez sur le site, elle ne parle pas de travail social... Elle dit que c'est un lieu intergénérationnel – bon voilà, d'accord... – et qu'elle fait du tutorat scolaire.

Je vous dis que beaucoup de choses existent... Alors on peut toujours en mettre plus, mais mettre des couches et des couches supplémentaires, c'est ce qui a amené le DIP à un tel dysfonctionnement. On a rajouté tellement de couches, tellement de hiérarchie qu'on ne sait plus qui fait quoi. Et en même temps, on a supprimé bien des postes d'appui par exemple pour la lecture. Enfin voilà, c'est un peu la question que j'aimerais vous poser, Madame la magistrate: est-ce que cette association est venue vous implorer en vous disant que, pour sa survie, elle avait besoin de 80 000 francs?

M. Amar Madani (MCG). Pour conclure, il semblerait que cette association bénéficie aussi d'une subvention cantonale.

Mis aux voix, l'amendement 67 est refusé par 42 non contre 33 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 24, Service 5007, Service social, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (allocation de rentrée scolaire et allocation de rentrée scolaire pour les sans statuts de résidence, page 52, Subventions).

La présidente. L'amendement 68, déposé par le Parti libéral-radical, demande la suppression de l'allocation de rentrée scolaire et de la nouvelle subvention «allocation de rentrée scolaire pour les sans statuts de résidence», soit une diminution de 896 000 francs. Je passe la parole à M^{me} Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Nous reviendrons sans arrêt sur cette allocation de rentrée scolaire. Vous en connaissez l'anamnèse, comment elle a été créée. On est parti de 600 000 francs, on arrive bientôt à 1 million. Il s'agirait quand même, quand on crée une prestation, d'en faire un jour le bilan, de voir ce qu'elle rapporte réellement. Donner 120 ou 150 francs, c'est facile, mais quand on arrive presque à 1 million de francs et qu'on plaide pour des besoins urgents pour les restaurants scolaires, est-ce qu'on ne peut pas à un moment donné remettre en question cette allocation?

On va nous dire que les enfants ont besoin de chaussures de gym, de culottes et de shorts... Oui mais je vous dis que, pour un avoir un cartable, on peut organiser une grande braderie de cartables. C'est facile à organiser, je l'avais déjà proposé à M^{me} Alder; je lui ai suggéré d'organiser une fois par an une grande braderie de cartables dans une salle communale. Quant aux shorts, chaussettes et chaussures, vous pouvez en avoir des sacs de 10 kg à la Croix-Rouge pour 5 ou 10 francs. A un moment donné, il faut se demander s'il n'y a pas des arbitrages à faire. Est-ce qu'on ne peut pas mieux utiliser cet argent, qui se monte bientôt à 1 million de francs, pour un poste qui a augmenté de 63% en six ou huit ans? C'est tout de même l'argent du contribuable.

M^{me} Monica Granda (EàG). Vraiment, moi ça me touche beaucoup parce que vous parlez directement des personnes sans statut légal. Pour nous, vous voulez vraiment attaquer ce maillon qui est un des maillons les plus fragiles de notre société, les enfants qui viennent de ces familles sans statut légal.

Nous parlons d'un budget qui n'est pas extraordinaire non plus et qui va aller pour aider 600 familles, notamment les familles monoparentales. C'est une somme qui n'est pas trop élevée. Je me demande comment vous voulez que dans

cet hémicycle on parle des droits, d'équité, de justice sociale quand vous – vous le Parti libéral-radical – (*exclamations*) vous attaquez les droits des enfants! (*Exclamations. Applaudissements.*) Oui, vous attaquez tout ce qui touche les enfants de la Suisse.

Dans la Constitution, les droits des enfants, ça existe, la protection de tous les enfants en Suisse, ça existe. Ça doit être un drapeau, pas seulement pour la Suisse mais pour le monde entier. Nous, nous sommes un exemple de ça et vous, vous l'attaquez, vous le Parti libéral-radical! La Suisse aussi a signé la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'ONU en 1989. Alors nous, l'Alternative, nous disons que cette allocation est un signal fort pour le respect des droits de l'enfant et qu'elle nous semble tout à fait cohérente avec les valeurs d'équité qui ont forgé la Suisse. De ce fait, nous l'Alternative, nous sommes contre cet amendement. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. J'ai une proposition à vous faire... Nous en sommes à l'amendement 68 et il nous reste deux autres amendements à traiter. Dans sept minutes, c'est la pause; aussi, si vous êtes d'accord, je vous fais voter le principe de terminer tous les amendements avant de partir à la pause.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 62 oui contre 4 non (1 abstention).

La présidente. Nous continuons donc avec cet amendement 68. Madame Michèle Roulet, vous avez demandé la parole, vous l'avez.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci parce que je ne peux pas laisser tenir les propos qui viennent d'être tenus par Ensemble à gauche, avec une sorte de réflexe pavlovien: madame qui n'écoute pas ma réponse n'a même pas lu le rapport de minorité puisque, si elle l'avait lu, elle aurait bien vu que j'y fais même l'éloge de M^{me} Kitsos pour avoir élargi cette allocation de rentrée scolaire aux sans-papiers. J'ai écrit en effet dans mon rapport: «Ce n'est pas d'avoir élargi cette allocation aux enfants sans papiers qui est discutable. Après tout (comme l'avait fait en son temps Dominique Föllmi qui avait accompagné une fillette sans papiers à l'école publique genevoise), on peut comprendre que Christina Kitsos ait voulu traiter avec équité tous les enfants scolarisés.»

Donc je ne suis pas en train de maltraiter une catégorie d'enfants. Je ne pense pas que l'allocation de rentrée scolaire ait un lien avec la bienveillance ou la maltraitance, sinon vous pourriez accuser toutes les communes genevoises de

maltraitance envers les enfants puisqu'aucune d'elles n'a d'allocation de rentrée scolaire. Je crois qu'à Vernier ils donnent 30 francs ou quelque chose comme ça. Nous sommes la seule commune à le faire. Nous avons trop d'argent... M^{me} Esther Alder avait 600 000 francs de non-dépensé parce que les allocations sociales individuelles étaient passées au Canton. Que faire avec ces 600 000 francs? Elle a voulu faire une allocation de rentrée scolaire qui plaisait à son électorat et aux rangs de la gauche.

Aujourd'hui, on doit se demander si cette allocation qui atteint bientôt 1 million de francs, pour bien traiter les enfants... Je pense que les enfants ont droit d'avoir une pause mieux encadrée lors des repas et je pense que cet argent doit être mieux utilisé. C'est l'argent du contribuable, il ne s'agit pas de maltraitance envers les enfants.

Des voix. Bravo!

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Là, nous, pour le coup, nous trouvons que c'est de l'argent bien utilisé et nous félicitons la magistrate d'avoir élargi cette allocation de rentrée scolaire aux sans-statut. Contrairement aux postes où nous avons un problème quant à l'utilisation des deniers publics, là je pense que ça touche vraiment bien la cible, que c'est nécessaire, surtout ces dernières années alors que l'on constate la paupérisation des classes moyennes. Je vous invite à refuser cet amendement.

M. Kevin Schmid (PLR). Juste pour rebondir très rapidement sur ce que j'ai entendu tout à l'heure... Je suis le premier à vous opposer, à gauche, ici et là, des arguments d'ordre politique, parfois des convictions lorsque vous proposez et menez à bien vos projets; seulement je n'accepte pas l'idée que vous remettiez en question l'ancrage humaniste du Parti libéral-radical.

Si vous aviez la moindre idée, Madame – veuillez m'écouter, vous transmettez, Madame la présidente –, des valeurs qui ont fondé notre parti, vous vous rendriez compte non seulement que ce que vous êtes en train de dire est diffamatoire et ridicule mais qu'en plus vous n'y croyez pas vous-même. Encore une fois, si vous aviez pris la peine et le temps non pas seulement d'imprimer le rapport de minorité de M^{me} Rouillet mais également d'en procéder à une lecture attentive, vous vous seriez rendu compte que nous avons précisément salué la démarche de notre conseillère administrative Christina Kitsos, une partie du moins, que nous saluons ce soir encore. Il s'agit de questions d'arbitrages, il faut rendre à César ce qui est à M^{me} Kitsos. (*Rires.*)

On peut lutter sur le plan des idées, on peut lutter avec des convictions, parfois même exprimer ses désaccords de manière virulente, mais ce genre d'inepties à propos d'un parti que j'ai précisément rejoint parce qu'humaniste ne pouvait pas rester à mon sens sans réaction. Je me suis donc permis de prendre la parole. Je vous remercie. Et si vous n'êtes pas contents, c'est la même chose.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Les coûts liés à une rentrée scolaire sont quand même bien réels. Ils constituent souvent une difficulté pour certaines familles. Il s'agit de matériel indispensable qui n'est pas fourni par le DIP comme les chaussures de gymnastique, le cartable ou ce genre d'éléments. C'est vrai que dans les facteurs, on sait qu'être une famille augmente le risque de se retrouver dans des situations de pauvreté, et encore plus que si on est une famille monoparentale. Ces facteurs de risque sont vraiment clairement identifiés.

Cette allocation de rentrée scolaire se monte à 130 francs pour les enfants de 1P à 8P et à 180 francs pour ceux qui sont au cycle d'orientation. Ce sont les familles qui doivent en faire la demande; elle n'est pas versée de manière automatique. On voit que les cartes sont bel et bien utilisées, ce qui montre que le besoin est bien réel. En 2021, 4841 enfants en ont bénéficié. Cela représente 3139 familles. C'est vrai que c'est quelque chose qui avait été amené par M^{me} Alder. On voit que le besoin est bien réel, et ce dispositif a été élargi aux enfants et aux familles sans statut légal. Cela représente 453 enfants, soit 334 familles, pour un montant de 64 000 francs. Merci de votre attention.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Mesdames et Messieurs, je voudrais juste remettre les choses un peu au point. On parle des enfants, c'est bien. Je suis d'accord avec tous ces problèmes, avec M^{me} Kitsos aussi, votre engagement, votre émotion... Mais en fait, je pense que l'objectif est à côté de sa cible. Un enfant est le cas échéant à la merci de la vie de ses parents. Alors on parle de précarité... Oui, c'est vrai, mais ce domaine est beaucoup plus vaste que ce que l'on discute dans le cadre de ces amendements.

Car à l'heure actuelle, la vie est toujours plus chère. Certains grands magasins genevois ont augmenté de 9% les produits de première nécessité, les parents se tuent au travail pour nourrir leurs bambins et eux-mêmes ne mangent pas toujours à leur faim. On a mis au point beaucoup d'institutions – les classes gardiennes, les classes surveillées, les crèches. Mais le problème n'est pas au niveau de l'enfant, il est au niveau de la famille, au niveau des parents qui ne s'en sortent plus. Si vous voulez arranger ça, Madame Kitsos – vous transmettez, Madame la présidente, je vous en prie –, eh bien, faites du social au bon niveau de responsabilité, au niveau des parents.

J'habite dans un quartier très populaire évidemment, et je peux vous dire que j'ai agi sympathiquement comme une espèce de parrain spirituel puisque j'avais deux filles... (*Exclamations.*) Il y en a qui font «Oh!», je ne sais pas pourquoi? Est-ce que l'ignorance et la stupidité règnent dans ce parlement? Alors je continue... A un moment donné, j'ai presque fait un travail de scout – j'en avais d'ailleurs fait partie quand j'étais enfant ou même jeune enfant. Eh bien, je peux vous dire que ces gamins venaient se réfugier chez moi quand je rentrais après mon travail vers 17 h 30, 18 h parce que les parents faisaient encore des ménages le soir et qu'ils étaient dehors... Ils ne faisaient pas leurs devoirs pour le lendemain, ils pensaient à s'amuser et c'est normal.

Mais ce sont les parents qui sont démissionnaires aujourd'hui. Ce n'est pas leur faute non plus, c'est la faute de cette société! De ces gens qui sont bien nantis dans leur bureau qui gagnent beaucoup d'argent... Tant mieux pour eux! Ah, moi je ne suis pas jaloux, ça va très bien... Cela étant, souvent ces parents oublient l'enfant: «J'ai une carrière professionnelle, je ne peux pas me permettre...»

D'ailleurs, M^{me} Kitsos est en première ligne. Les parents démissionnent, ils donnent leurs enfants aux institutions, aux classes gardiennes, à la crèche. Un bébé ne sait pas encore marcher qu'il est déjà à la crèche ou à la pouponnière... Alors, les enfants, les enfants... Oui mais je pense que le problème est bien en dessus et que l'assistance ou l'équilibre ou même les salaires devraient être adaptés par rapport à la vie chère à Genève. Mesdames et Messieurs, de la gauche et des Verts, faites une guerre non pas politique, ici entre nous, faites la guerre à la vie chère, à tous ces grands lobbies qui se sucent d'une manière absolument incroyable au détriment de la population qui ne s'en sort plus. Et je ne parle même pas des propriétaires privés qui augmentent les loyers parce qu'ils ont mis un coup de peinture dans la cuisine...

Je crois qu'on perd beaucoup de temps à parler des enfants. Si vous voulez vraiment vous rendre efficaces, tâchez d'améliorer la situation des familles dans le besoin, mais pas seulement de celles qui sont à l'assistance, également celles qui travaillent, qui ne joignent pas les deux bouts. Alors on veut diminuer les impôts... D'accord! Mais alors arrangeons les choses de sorte que les grandes entreprises restent à Genève et compensent cette diminution. Voyez, on est déjà bien en dessus des problèmes des enfants. Donc prenez les choses intelligemment et prenez-les à la source.

Genève est vraiment un canton sinistré et il serait temps que nous, ici, le parlement, on va dire ça comme ça, n'est-ce pas, prenions de bonnes résolutions puisque nous sommes là pour gérer la Ville de Genève. On la gère très mal avec du petit copinage, des petites associations, un petit truc, un machin... Les gens disent: «Tu as vu, j'ai réussi, je suis à l'aise là, je n'ai plus de problème.» Mais au détriment de qui, de quoi? C'est toujours des impôts! Et les impôts, si

on continue comme ça, on ne va pas les baisser... Je vous garantis qu'il y aura des retombées dans les années à venir, à la suite du Covid, avec des impôts qui deviendront une vache maigre. D'ailleurs en parlant de vache maigre, la vache à lait – je vais quand même le dire en passant – c'est bien l'automobile. En lui tapant dessus, vous n'aurez plus de peinture pour faire vos pistes cyclables.

Mis aux voix, l'amendement 68 est refusé par 53 non contre 20 oui.

La présidente. Nous en avons fini avec les amendements du DCSS. Je passe aux amendements 69 et 70 concernant le Secrétariat général.

Secrétariat général.

Page 27, Service A004, Service des relations extérieures et de la communication, politique publique 33, Médias, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Bourses médias, page 53, Subventions).

La présidente. L'amendement 69 déposé par le Parti libéral-radical demande la suppression de la nouvelle subvention «bourses médias», d'un montant de 60 000 francs. Qui veut prendre la parole? Je voulais passer au vote, mais... (*Remarque.*) Madame Brigitte Studer, vous avez la parole...

M. Pierre de Boccard, premier vice-président (PLR). Non, non, c'est d'abord le Parti libéral-radical pour la présentation...

La présidente. Alors retirez votre demande de parole, Madame Studer... Madame Florence Kraft-Babel, vous avez la parole. Vous êtes l'auteure de l'amendement.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Oui, donc on parle bien de l'amendement...

La présidente. ... de l'amendement 69 sur la suppression des bourses médias déposé par le Parti libéral-radical pour 60 millions de francs. Heu... 60 000 francs.

M^{me} Florence Kraft-Babel. Vous anticipez, Madame la présidente... Certainement qu'on y arrivera mais ce n'est heureusement pas encore ce soir.

Nous nous sommes plutôt posé beaucoup de questions sur ce projet qui est un projet pilote du département. Il part d'une bonne intention, celle de soutenir les médias qui passent par une crise majeure au moment où l'information ne se diffuse plus comme autrefois par le journalisme et le papier mais plutôt finalement via les réseaux sociaux, par-dessus les journalistes. Le journalisme est un métier et une profession, alors ils sont évidemment dans une situation critique.

Ce qui nous a interpellés, ce sont les conditions-cadres tellement strictes que vous avez mises pour accéder à cette bourse. En réalité, Monsieur Kanaan, nous nous demandons qui va bien pouvoir postuler, sachant qu'une charte a été mise en place et que la principale condition pour postuler, c'est d'être indépendant politiquement. Vous proposez que la Ville de Genève lance une bourse... L'information à ma connaissance, si elle doit vraiment nous informer, ne doit pas parler que de la Ville de Genève; elle doit peut-être venir d'ailleurs. Ils pourraient être soutenus par le Canton. L'information, c'est vaste. Aujourd'hui, c'est international.

Donc en fait, vous nous proposez que des médias soient candidats pour autant qu'ils soient indépendants politiquement. Alors nous, nous avons cherché quels médias municipaux indépendants et de proximité pourraient éventuellement être candidats. Nous avons exclu évidemment Léman Bleu et M. Décaillet puisque tous les politiques défilent sur son plateau. Qu'est-ce qu'on peut...? *Le Courrier*... dont on connaît l'absence totale de neutralité, et c'est précisément bien le rôle d'un média que de véhiculer une parole, une voix et d'être engagé. Nous avons exclu *Le Temps* puisque naturellement tous les médias de droite sont pour vous, pour la gauche, politisés. Les seuls médias neutres seraient éventuellement de gauche... Donc finalement, que reste-t-il? Qui va pouvoir postuler? Est-ce que ce sera pour soutenir le petit canard de la Ville de Genève, qui s'appelle le *Vivre à Genève?* (*Rires.*) Est-ce que c'est pour soutenir, je ne sais pas, des livres de recettes de cuisine, le pot-au-feu genevois, la longeole et ainsi de suite, le bien-être du sport? C'est la première question: qui pourrait postuler?

Comment par ailleurs – c'est la seconde question – un média qui reçoit une bourse de la Ville de Genève pourrait-il rester indépendant puisqu'à un moment donné il reçoit une bourse de la Ville de Genève et lui devient assujéti quelque part? On a bien vu à *la Revue*, qui était un lieu d'information extraordinaire, que les personnes qui subventionnent notamment *la Revue* – donc M. Kanaan via naturellement le Conseil municipal – étaient évidemment plus «épargnées» que les autres.

En réalité, pour nous, un média qui n'est pas engagé n'est pas véritablement un média qui a quelque chose à dire. M. Mugny était au *Courrier*; eh bien, c'était un média engagé. James Fazy a créé le *Journal de Genève*; c'était un média

engagé. Un média qui n'est pas engagé, c'est comme du café sans caféine, du thé sans théine, et c'est une journée sans pain. Raison pour laquelle nous ne pouvons pas soutenir cette subvention en l'état. Nous suivrons avec le plus grand intérêt quels seront les candidats éligibles à cette bourse et en attendant, Monsieur Kanaan, nous vous proposons de remettre cet argent dans les lignes 31 puisque vous en manquez, semble-t-il. Ainsi vous pourrez vous-même faire l'expérience et nous rendre un rapport à la fin de l'année.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, si vous êtes intéressée à connaître à qui on attribue ces bourses, il ne faut peut-être pas supprimer le budget. (*Remarque.*) Bah, sinon vous ne pourrez pas savoir à qui on attribue ces bourses – ça me paraît assez logique. C'est très gentil de penser à mes lignes 31, enfin celles qui servent non pas à moi mais au département et donc aux prestations. Je crois que maintenant on a pu rétablir l'équilibre... d'ailleurs pas tellement grâce au Parti libéral-radical.

Pour en revenir au sujet beaucoup plus important dont vous faites état, je pense qu'il y a un malentendu. Il est clairement dit dans la charte et les conditions d'attribution qu'«indépendant politiquement» veut dire que ce n'est pas financé directement par un parti ou un mouvement politique. Typiquement, les journaux des partis – et tant mieux qu'ils existent – ne pourraient pas entrer dans le champ de la bourse. Mais évidemment que l'information est très souvent politique. Vous avez cité *Léman Bleu*... Eh bien, M. Décaillet invite des gens de toutes les couleurs, et c'est très bien comme ça, et c'est la même chose pour le journal de *Léman Bleu* avec M. Seydoux et ses collègues... Evidemment l'information est politique.

Simplement, cette bourse, qui ne prétend pas du tout sauver le paysage médiatique qui est en souffrance – on l'a de nouveau vu ces jours avec l'annonce des difficultés auxquelles il fait face –, était au départ une initiative datant de l'époque où j'étais maire de cette ville, en 19... Non, 2000 quand même... (*Rires.*) Je suis fatigué... En 2018-2019, pas en 1918. Je suis âgé mais pas à ce point... (*Rires.*) Vous vous souvenez qu'à l'époque il y avait plein de nouvelles très inquiétantes telles que la disparition du *Matin* «orange» et de *L'Hebdo* peu avant, les difficultés du groupe Tamedia ou la quasi-fusion de la *Tribune de Genève* et de *24 heures*, en tout cas pour certaines rubriques. On s'était donc dit qu'il fallait soutenir les démarches des médias qui essaient de trouver des chemins sur la forme, sur le fond, sur la manière de récolter l'information, de la traiter, de la diffuser, auprès des nouveaux lectorats notamment.

Et c'est un des défis... A l'époque on avait soutenu de manière très ouverte des campagnes d'abonnement auprès des jeunes de la part de la *Tribune*, du *Temps* et du *Courrier*. D'autres cantons l'ont d'ailleurs fait récemment. Je crois

que le Canton de Vaud l'a fait récemment pour inciter les jeunes à se souvenir que l'information structurée, qui est faite par des professionnels, si elle n'est jamais parfaite, vaut quand même mieux que le fatras qu'on peut trouver sur les réseaux sociaux. Il y a parfois de très bonnes choses sur les réseaux sociaux, mais c'est vrai que cette information-là n'est pas forcément vérifiée, pas forcément structurée, pas forcément faite par des professionnels.

Un journaliste très expérimenté du *Monde* qui a dialogué récemment avec des jeunes s'est dit frappé de constater qu'ils étaient très conscients, avec les années d'expérience, d'avoir une information professionnelle mais qu'ils ne se rendaient pas compte que ça avait un coût. Il n'y a jamais de gratuité en réalité. Quand on dit qu'un média est gratuit, c'est que quelqu'un d'autre le paie. Quelqu'un finance toujours l'information, mais ce n'est pas toujours transparent. Ça peut être des groupes, ça peut être des campagnes de manipulation, donc on a intérêt aussi d'avoir de la transparence sur qui finance l'information. Après, on est en démocratie, chacun fait ses choix. On a aussi intérêt d'avoir un paysage diversifié, et le risque que nous avons à cet égard, c'est la concentration.

Donc nous sommes en train très modestement – et d'autres villes et d'autres cantons le font aussi – d'avoir une discussion avec les cantons romands et les grandes villes romandes pour voir si on peut coordonner nos efforts. Les bourses que la Ville de Genève a créées en 2019 à titre expérimental – c'était avant le Covid – ont eu un très bel écho. D'où cette discussion au Conseil administratif, car nous nous sommes dit que ça valait la peine de pérenniser le dispositif.

Donc juste pour vous rassurer sur les éléments clés... Concernant la charte Ville, il y a quatre principes, et nous nous sommes inspirés des déclarations des journalistes professionnels: soutien aux médias généralistes, donc pas les revues scientifiques spécialisées par exemple; deux, des moyens rédactionnels professionnels. Nous n'avons rien contre les bénévoles mais on soutient les professionnels. Il y a aussi le rôle démocratique et citoyen et ça, c'est le principe de la Ville de Genève, c'est contribuer à la diversité du paysage médiatique; il y a enfin la subsidiarité, qui veut que les titres aient un lectorat d'abonnés. C'est une discussion compliquée parce que ça veut dire potentiellement que le *GHI*, qui n'a pas d'abonnés qui paient, ne satisfait pas ce critère. Cela étant, pour l'instant, le *GHI* se porte plutôt bien.

Donc on a un cadre général... Il faut savoir aussi que tout cela s'est passé peu avant la votation du 13 février 2021 lors de laquelle le paquet médias a malheureusement été refusé par le peuple. Il était raisonnable et, d'ailleurs, Genève a fortement soutenu cette proposition du Conseil fédéral. Simplement, au niveau fédéral, notamment en Suisse alémanique, elle n'a pas trouvé de majorité.

Il s'agit donc d'un champ expérimental. Nous avons diffusé au Conseil municipal à l'époque les résultats de la phase pilote et c'est volontiers que nous vous

ferons une information plus circonstanciée lorsque nous relancerons ces bourses médias en 2023. Mais pour cela, il nous faut évidemment ces 60 000 francs. Je vous remercie donc d'accepter ce budget et de ne pas le couper.

Mis aux voix, l'amendement 69 est refusé par 46 non contre 27 oui (1 abstention).

Secrétariat général.

Page 27, Service A004, Service des relations extérieures et de la communication, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Geneva Cities Hub, page 53, Subventions).

La présidente. Nous passons maintenant au dernier amendement, le 70. Il a été déposé par le Parti libéral-radical et demande la suppression de l'augmentation de la subvention allouée au Geneva Cities Hub, d'un montant de 25 000 francs. Madame Kraft-Babel, vous avez la parole.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Brièvement, pour terminer... C'est encore une de ces institutions avec un nom anglais après Academy swiss food, Geneva Cities Hub... Ça demande en fait une petite explication. Si j'ai bien compris, c'est Berne qui a lancé cette initiative parce qu'elle voulait avoir un retour de ce qui se passe dans les villes. On est vraiment navré que les gens sous la Coupole n'arrivent pas à savoir ce qui se passe dans les villes de Suisse, et qu'il faille engager des gens pour faire des tableaux Excel en anglais et les faire passer d'une ville à l'autre pour comparer les mairies, non seulement de la Suisse mais bien au-delà puisqu'on a cru comprendre qu'ils faisaient des statistiques pour ce qui se passe entre Pontarlier et Evian. Enfin nous ne nous sentions pas vraiment complètement concernés...

Alors, si nous pouvions une fois rencontrer ces braves gens et leur expliquer le système helvétique... C'est par essence et par définition un système qui va du bas vers le haut, de la commune vers le Canton et vers la Confédération. Cette proposition est presque une insulte à notre système et à son fonctionnement, car ils ont l'air de dire quelque part que les conseillers municipaux et les conseillers administratifs ne relaient pas d'eux-mêmes jusque sous la Coupole ce qui se passe et les problèmes que nous avons sur le terrain. Pour nous, c'est une vraie question, et de toute manière nous mettons déjà 100 000 francs sur cette ligne pour essayer de leur faire comprendre ce qu'ils ne comprendront peut-être jamais.

Si vraiment les Bernois veulent s'intéresser à ce qui se passe à Genève, on descend de Berne à Genève, comme l'a fait hier M. Cassis en venant casser la marmite de l'Escalade. Si vous voulez comprendre ce qui se passe en Ville de Bâle, vous allez au Carnaval de Bâle, vous apprenez le suisse-allemand et vous lisez les *Schnitzelbänke*. (Ndlr: des chansons en vers qui se moquent des événements de l'année écoulée, chantées au Carnaval de Bâle.)

Je dois dire que cet échelon intermédiaire dans notre système démocratique à nul autre pareil, mais que les charmantes demoiselles qui nous présentaient leur projet n'avaient pas l'air de vraiment maîtriser ni de vraiment comprendre, n'est pas bienvenu. En fait, ce système est effectif chez nous, et nous ne comprenons pas qu'il faille faire encore une usine à gaz au milieu d'un système bien assez complexe. C'est déjà assez compliqué comme c'est. Il y a des élus, nous avons la responsabilité de porter les problèmes du terrain là où ils doivent être entendus. Ils partent de la base, ils montent jusqu'au Conseil fédéral... Nous pensons que, si le Conseil fédéral a besoin de cette structure, au minimum, il l'assume. Il l'assume entièrement. Quant à nous, les 100 000 francs que nous donnons déjà à cette dernière sont largement suffisants. Nous ne rajouterons pas un franc de plus.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je serai assez courte mais j'aimerais juste rajouter un point par rapport à ce qu'a dit M^{me} Kraft-Babel. Je cherchais l'information dans le budget... Si je ne me trompe pas, cette fondation a été créée en 2020. Elle a été créée avec 50 000 francs. Alors là, c'est «l'arroseur arrosé» puisque M. Kanaan en est le président. Mais il fait très chaud, on est très content d'être arrosé... (Exclamation.) Donc en 2020, on la crée, on donne 50 000 francs... En 2021, on double, c'est déjà 100 000 francs et, en 2023, eh bien, on rajoute encore 25 000 francs.

Nous avons vu les personnes qui représentaient cette fondation, comme l'a dit M^{me} Kraft-Babel. Non seulement ça ne nous a pas du tout ni impressionnés ni convaincus bien que le magistrat nous ait dit que le Canton, la Confédération l'appuyaient. Bon, ils ne donnent pas d'argent du tout... Ils ne vont pas forcément non plus mettre les bâtons dans les roues à M. Kanaan, qui nous explique que c'est une fondation pour que les villes qui ont des conditions communes puissent réfléchir ensemble aux politiques futures.

D'abord, à nouveau sur cette manière de vouloir mettre les mêmes ensembles dans les mêmes silos, on ne voit pas très bien en quoi des villes comme Rio ou Paris, qui ont plus de 10 millions d'habitants, ont tellement de liens communs avec Genève qui en a 204 000. Ensuite, comme le disait M^{me} Kraft-Babel, on a une politique qui va de bas en haut. Alors est-ce que véritablement, puisqu'on nous dit bien évidemment que ce n'était pas une question de taille, une petite ville comme Genève avec une belle aura de Genève internationale peut défendre

l'expertise des villes? Enfin, bref, nous ne sommes pas du tout convaincus. Ce que nous voyons en revanche, c'est que cette association connaît des augmentations fulgurantes. 2020: 50 000 francs, 2021: 100 000 francs, et 125 000 francs dans le projet de budget 2023. Voilà, nous vous faisons juste constater ça.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. L'audition du Geneva Cities Hub a peut-être convaincu certains membres de la commission des finances mais nous n'avons visiblement pas été très bons, Mesdames Kraft-Babel et Roulet, parce que vous n'avez rien compris. Nous n'avons pas dû être bons du tout. Vous êtes vraiment à des années-lumière... (*Remarque de M^{me} Roulet. Exclamations.*) Qu'est-ce qu'elle a dit? Vous avez bien dit qu'elles étaient mignonnes, Madame Roulet?

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Moi, ça ne m'a pas convaincue.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Oui, bon... Madame Roulet, je vous en prie, on est vers la fin de ce débat budgétaire, on essaie de tenir la décence jusqu'au bout... (*Remarque de M^{me} Roulet.*) Si je peux vous répondre...

Tout d'abord l'initiative ne vient pas de la Confédération, elle vient de la Ville de Genève dans le cadre de sa stratégie en matière de relations internationales. Au niveau suisse, nous avons l'Union des villes suisses et, au niveau international, nous avons besoin de lobbies en faveur des villes. Et pourquoi à Genève? C'est parce que la Genève internationale – et je croyais qu'à l'époque le Parti libéral-radical la soutenait activement – ne peut subsister dans toute son ampleur et avec la prospérité et le rayonnement qu'elle nous amène que si elle est complète au niveau de ses composantes.

Il y a quarante ans, c'était nouveau d'inclure par exemple des organisations non gouvernementales. Maintenant, c'est banal. Depuis, on a inclus des experts académiques, des entreprises privées. Le but de la Genève internationale, c'est de viser la plus grande exhaustivité possible dans toute la diversité des acteurs qui font le multilatéralisme au niveau mondial.

Effectivement, les agences internationales sont de plus en plus demandeuses de contacts avec ce qu'elles appellent les gouvernements locaux parce que ça compense, si vous voulez, l'absence de lien avec la réalité du terrain qu'ont parfois les gouvernements nationaux. Elles ont besoin ou envie d'avoir des élus locaux qui complètent le dispositif actuel de négociations et de discussions – que ce soit de Rio, de Johannesburg, de Séoul, de Genève ou de n'importe quelle grande ou petite ville – parce qu'ils amènent un lien de proximité que n'ont pas

toujours les Etats, sans compter les régions du monde où ces derniers sont malheureusement déficients. Nous venons par exemple de recevoir au Palais Eynard des représentants de villes libanaises et ukrainiennes qui témoignent à quel point ce sont *in fine* les villes, les collectivités locales, surtout en période de crise – et on l’a vu pendant le Covid pour ce qui concerne la Suisse –, qui doivent assurer les services publics essentiels à la population.

On a besoin d’un échange de bonnes pratiques, d’exemples et d’expériences entre élus locaux – c’est une chose – mais on a surtout besoin que cette composante soit représentée dans la Genève internationale. Là, vous avez une véritable alliance entre la Confédération, le Canton et la Ville de Genève. La Confédération met 300 000 francs, le Canton met actuellement à disposition 75 000 francs plus le bâtiment et il va augmenter cette somme à 100 000 francs dans le cadre de son budget 2023, s’il est accepté. Nous étions pour notre part à 100 000 francs et nous passons à 125 000 francs. C’est un accord avec le Canton, chacun a augmenté de 25 000 francs.

Quant à vos chiffres, Madame Rouillet, ils ne sont pas tout à fait justes. Les 50 000 francs représentaient simplement le prorata de la première année sur six mois de fonctionnement – nous avons été réglo. Ensuite il était prévu d’augmenter à 100 000 francs. Aujourd’hui, le Geneva Cities Hub est presque victime de son succès parce que l’Organisation mondiale de la santé, l’Union internationale des télécommunications, l’Organisation internationale du travail, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le Haut-Commissariat aux droits de l’homme, toutes ces institutions sont demandeuses de collaborer avec cette structure. De même, à l’autre bout de la chaîne, les réseaux internationaux de villes qui croyaient que tout se passait à New York comprennent, grâce à cette initiative, qu’il vaut mieux investir à Genève qu’à New York.

A New York, il y a bien sûr le Conseil de sécurité et l’Assemblée générale, mais Genève a la plus grande masse critique au monde d’activités multilatérales. C’est là que se font les normes du droit international multilatéral. Donc on a plus que jamais besoin aujourd’hui à Genève de cette structure parce que toutes les initiatives qui sont hors du système sont en général très mauvaises, peu transparentes, peu démocratiques et peu bénéfiques pour la population en général.

Le Geneva Cities Hub ne règle évidemment pas tout, mais on ajoute vraiment une précieuse pierre à l’édifice de la Genève internationale. Ça mérite vraiment un investissement et, à ce sujet, nous sommes totalement sur la même longueur d’onde avec deux magistrats que vous devriez pourtant reconnaître, Mesdames Rouillet et Kraft-Babel. C’est M^{me} Fontanet au Canton et M. Cassis au niveau fédéral.

Mis aux voix, l’amendement 70 est refusé par 45 non contre 25 oui (4 abs-tentions).

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous en avons fini avec les amendements. (*Applaudissements.*) Nous reprendrons avec le vote des délibérations. Il y aura trois votes: sur les centimes additionnels, sur le budget administratif et le mode de financement, et sur les emprunts. Il y a donc trois délibérations. Nous reprendrons à... 21 h, ça vous irait?

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Exhortation | 4996 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 4996 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 4996 |
| 4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E). Suite du deuxième débat | 4997 |
| 5. Propositions des conseillers municipaux | 5036 |
| 6. Interpellations | 5036 |
| 7. Questions écrites | 5036 |

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci